

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 27/10/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111021-57243-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 21 octobre 2011

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE FORMATION CONTINUE 2011
DEMANDE DE MISSION-CONSEIL DE LA COMMUNE D'ELANCOURT**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 17 décembre 2010, portant adoption du budget primitif 2011 et de nouvelles modalités financières pour le versement des subventions ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'organiser dans le cadre du Programme Départemental de Formation Continue 2011, sous réserve du vote des crédits afférents, une formation « à la carte » dite mission-conseil, encadrée par le chorégraphe Alban Richard, en partenariat avec la commune d'Elancourt, les 2, 3 et 4 novembre 2011.

Autorise M. le Président du Conseil Général ou son représentant à signer avec le partenaire, la convention relative à la mission-conseil « Fondamentaux du mouvement dansé » du Programme Départemental de Formation Continue, selon la convention ci-annexée.

Dit que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 65 comptes 65734 du budget départemental 2011.